

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 16 juin 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue par vidéoconférence le 16 juin 2021, à 20 h 20.

N.B. Une séance d'information avec le ministère des Transports a précédé l'assemblée de 19 h à 20 h 20.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Marcel Cloutier Alain Gagnon Marcel Bouchard Daniel Céleste Michel Cliche Henri Bourque Normand Moore Réjean Fournier	Préfet Authier Authier-Nord Chazel Clermont Clerval Gallichan La Reine La Sarre
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal
	Mme	Michelle Croteau	Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout Alain Gagnon Léo Plourde David Goulet Florent Bédard Lucien Côté Alain Guillemette	Poularies Rapide-Danseur Roquemaure Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Taschereau Val Saint-Gilles
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj. :	Mme	Micheline Trudel	
Secrétaire d'assemblée :	Mme	Vanessa Pronovost	
Absents :	MM.	Jacques Ricard Rémi Jean	Duparquet Dupuy
	Mmes	Diane Provost Linda C.-Bédard	St-Lambert Secteur Languedoc

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 20 h 20.

Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 782-2021 du 9 juin 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 18 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 735-2021 du 26 mai 2021, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2021-041 du 7 juin 2021, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

21-103

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- **QU'**un enregistrement audio de la présente séance soit publié sur le site Internet de la MRC.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Séance à huis clos;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux;
5. Ratification des procès-verbaux;
6. Affaires en découlant;
7. Rapports et comptes rendus;
8. Information;
9. Administration générale;
10. Aménagement;
11. Développement;
12. Matières résiduelles;
13. Forêt;
14. Gestion des territoires non organisés;

15. Résolutions diverses;
16. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
17. Parole au public;
18. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-104 Proposé par monsieur Léo Plourde, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

21-105 Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 19 mai 2021.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

21-106 Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 5 mai 2021.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Monsieur Normand Lagrange expose un bref compte rendu de diverses rencontres et événements qui se sont tenus au cours du dernier mois.

Internet haute vitesse

Le 25 mai, une rencontre d'information s'est tenue concernant le suivi du dossier de déploiement de l'Internet haute vitesse dans les diverses régions du Québec. Une annonce est à venir le 21 juin pour l'Abitibi-Témiscamingue.

Demande à portée collective

Un suivi de l'avancement de la demande à portée collective est fait. La CPTAQ a demandé à avoir certaines précisions. Au cours des prochaines semaines, l'équipe de la MRC travaillera à mieux documenter la demande, pour une rencontre de consultation qui pourrait être prévue à l'automne.

Services de garde éducatifs à l'enfance

La MRC a participé à la consultation publique sur les services de garde tenue par le ministère de la Famille le 1^{er} juin. Également, deux rencontres du comité permanent des services de garde éducatifs à l'enfance en Abitibi-Ouest se sont tenues pour faire la mise à jour de la liste d'attente afin de présenter au gouvernement les besoins réels sur notre territoire.

INFORMATION

Défi têtes rasées Leucan – Six employés de la MRC d'Abitibi-Ouest relèveront le Défi têtes rasées Leucan, présenté par PROXIM, afin d'amasser des fonds pour les enfants atteints de cancer. Le défi se déroulera au bureau de la MRC le 18 juin prochain. Sur un objectif de 3 500 \$, près de 6 000 \$ ont actuellement été amassés pour cette cause.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) – Entente 2021-2022

21-107

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu d'autoriser monsieur Normand Lagrange à signer le protocole d'engagement d'une contribution non remboursable d'un montant de quarante mille dollars (40 000 \$) avec l'EACAT, pour l'année 2021-2022.

Politique de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Cadre de vitalisation

21-108

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'adopter le Cadre de vitalisation relatif au volet 4 « *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* » du Fonds régions et ruralité.

Ledit document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Période estivale – Mandat au comité administratif

21-109

Proposé par monsieur Normand Moore, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu de confier au comité administratif le mandat de prendre les résolutions nécessaires pour la poursuite des activités de la MRC durant la période estivale.

Monsieur Pierre Godbout quitte la séance. Il est 20 h 40.

Fonds de développement des territoires (FDT) 2020-2021 – Reddition de comptes révisée

21-110

Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'ADOPTER** la reddition de comptes et le rapport annuel d'activité révisé du Fonds de développement des territoires pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;
- **DE TRANSFÉRER** les projets en cours dans l'enveloppe Fonds de développement des territoires à l'enveloppe Fonds régions et ruralité.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

AMÉNAGEMENT

Certificat de conformité – Ville de La Sarre : Règlement n° 13-2020 sur les usages conditionnels

21-111

Proposé par monsieur Léo Plourde, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé, pour le règlement numéro 13-2020 sur les usages conditionnels de la Ville de La Sarre.

DÉVELOPPEMENT

Fonds local d'investissement (FLI) – Volet relève – Décision

21-112

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité d'investissement pour les projets FLI202105 à FLI202107.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds local d'investissement (FLI) – Décision

21-113

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité d'investissement pour le projet FLI202108.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Les Journées de la culture – Volet Les rencontres Hydro-Québec 2021

21-114

Proposé par madame Michelle Croteau, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour des projets culturels dans le cadre du 25^e anniversaire des Journées de la culture, dans le volet *Les Rencontres Hydro-Québec*, initié par Hydro-Québec en collaboration avec Culture pour tous.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 et Rapport annuel 2020

21-115

Proposé par madame Michelle Croteau, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu d'approuver le Rapport annuel 2020 et le Suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020.

Ledit document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

FORÊT

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2020-2021 – Rapport synthèse des projets

21-116

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par madame Michelle Croteau et unanimement résolu d'adopter le rapport synthèse des projets réalisés dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2020-2021, tel que présenté.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2020-2021 – Adoption du registre annuel des projets et du bilan de la planification annuelle

ATTENDU l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

ATTENDU QUE le registre annuel des projets et le bilan de la planification annuelle doivent être adoptés par chaque conseil, pour recevoir le dernier versement de la subvention;

21-117

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu :

- **D'ADOPTER** le registre annuel des projets 2020-2021 relatif au PADF;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer le registre;
- **D'ADOPTER** le bilan de la planification annuelle 2020-2021 relatif au PADF.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Monsieur le préfet présente le rapport des faits saillants du rapport financier des territoires non organisés (TNO) Rivière-Ojima et Lac-Duparquet :

« Comme il se doit à cette période-ci de l'année, voici un rapport sur la situation financière des TNO Rivière-Ojima et Lac-Duparquet, dit rapport portant sur :

- Les états financiers de l'année 2020;
- Les orientations générales du budget 2021.

LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2020

Les états financiers de l'année 2020 démontrent un excédent des revenus sur les dépenses :

	Budget 2020	Réalisations 2020
Revenus		
Taxes	20 900 \$	21 145 \$
Compensations tenant lieu de taxes	2 300 \$	2 251 \$
Transferts	112 400 \$	132 271 \$
Imposition de droits	0 \$	929 \$
Autres revenus d'intérêts	16 500 \$	15 072 \$
Autres revenus	722 000 \$	302 554 \$
	<u>874 100 \$</u>	<u>474 222 \$</u>
Charges		
Administration générale	46 200 \$	45 325 \$
Sécurité publique	13 800 \$	9 564 \$
Transport	54 200 \$	83 250 \$
Hygiène du milieu	16 000 \$	12 071 \$
Aménagement, urbanisme et développement	732 400 \$	285 235 \$
Loisirs et culture	11 400 \$	45 537 \$
Frais de financement	100 \$	0 \$
	<u>874 100 \$</u>	<u>480 982 \$</u>
Excédent (déficit) de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	0 \$	(6 760) \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
Immobilisations		
Amortissement		23 842 \$
Affectations		
Activités d'investissement		(37 783) \$
Excédent de fonctionnement affecté	0 \$	10 000 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<u>0 \$</u>	<u>(10 701) \$</u>

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2021

- *Gestion des TNO par la MRC d'Abitibi-Ouest;*
- *Respecter les contrats alloués et les engagements pris;*
- *Opérations forestières;*
- *Nouveau Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).*

Pour l'année 2021, les prévisions budgétaires totalisent un montant de 785 500 \$. »

Adoption du Rapport sur les faits saillants du Rapport financier 2020 pour les territoires non organisés

21-118 Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu :

- **D'ADOPTER** le Rapport des faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe pour les territoires non organisés;
- **DE TRANSMETTRE** une copie à chacun des résidents du territoire non organisé Rivière-Ojima.

Désignation d'un inspecteur municipal par intérim

21-119 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu de nommer monsieur Normand Grenier à titre d'inspecteur municipal par intérim, responsable de la délivrance des permis et certificats pour les territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Désignation d'un coordonnateur des cours d'eau par intérim

21-120 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu:

- **DE DÉSIGNER** monsieur Normand Grenier à titre de coordonnateur des cours d'eau, par intérim;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Grenier à signer tous les documents, autorisations et certificats relatifs à la gestion des cours d'eau auprès des instances municipales et gouvernementales concernées.

Application du règlement concernant les animaux sur les territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest – Désignation

21-121 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu:

- **DE DÉSIGNER** monsieur Normand Grenier à titre :
 - de fonctionnaire chargé de l'application du règlement concernant les animaux sur les territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest, par intérim, sauf en ce qui a trait au Chapitre IV – Mise en fourrière;
 - d'inspecteur par intérim, pour l'application du règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, sauf en ce qui a trait à la section V - Inspection et saisie.

Rechargement granulaire, 6^e-et-7^e Rang de Languedoc – Appel d’offres

ATTENDU QU’ un appel d’offres public a été lancé pour le rechargement granulaire, sur le chemin des 6^e-et-7^e Rang de Languedoc;

ATTENDU QU’ une soumission a été déposée et qu’elle est conforme;

21-122

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu d’accepter la soumission de Proulx et Genesse inc. pour le rechargement granulaire sur le chemin des 6^e-et-7^e Rang de Languedoc.

Le cahier des charges, la soumission déposée et la présente résolution valent contrat.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Auditeur comptable – Invitation à soumissionner

ATTENDU QU’ une invitation à soumissionner a été lancée pour des services professionnels d’auditeur comptable;

ATTENDU QUE cette invitation porte sur l’audit de la MRC d’Abitibi-Ouest et ses territoires non organisés (TNO) pour les exercices financiers 2021 et 2022;

ATTENDU QU’ une soumission a été déposée et qu’elle est conforme;

21-123

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu :

- **D’ACCEPTER** la soumission de la firme Trudel Lapointe Collard CPA inc. pour procéder à l’audit des états financiers de la MRC et ses TNO, pour les exercices 2021 et 2022, au prix de 75 900,75\$, taxes incluses.

Le cahier des charges, la soumission déposée et la présente résolution valent contrat.

Circuit historique et numérique de la MRC d’Abitibi-Ouest – Invitation à soumissionner

ATTENDU QU’ une invitation à soumissionner a été lancée pour un circuit historique et numérique sur le territoire de la MRC d’Abitibi-Ouest;

ATTENDU QU’ une soumission a été déposée et qu’elle est conforme;

21-124

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu :

- **D’ACCEPTER** la soumission de Cadabra, une division de XYZ Technologie culturelle inc., pour un circuit historique et numérique sur le territoire de la MRC d’Abitibi-Ouest;

- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet, pour un montant de 22 169 \$.

Le cahier des charges, la soumission déposée et la présente résolution valent contrat.

Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

21-125

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu :

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;
- **QUE** la MRC salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;
- **QUE** la MRC exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;
- **QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, ainsi qu'à la FQM.

Programme d'appui aux collectivités – Appui au Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest

21-126

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu d'appuyer les projets présentés par le Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest (CJEAO) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Règlement 01-2021 – Règlement modifiant les règlements d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest

Présentation des demandes d'approbation référendaires

Aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue.

Adoption du règlement

Ayant déjà reçu copie du règlement, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

ATTENDU QUE le conseil est régi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que les règlements de zonage ne peuvent être modifiés ou révisés que par règlement conformément aux dispositifs de cette loi;

ATTENDU QU' avis de motion a été donné par monsieur Normand Moore lors de la séance ordinaire du 21 avril 2021 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement P01-2021 a été présenté et adopté lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement P01-2021 a été soumis à la consultation publique conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le second projet de règlement P01-2021 a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire du 19 mai 2021;

ATTENDU QU' aucun commentaire ou demande d'approbation référendaire n'ont été transmis afin que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

21-127

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par madame Michelle Croteau et unanimement résolu d'adopter le règlement 01-2021, dit Règlement modifiant les règlements d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Règlement 02-2021 – Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté d’Abitibi-Ouest

Ayant déjà reçu copie du règlement, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

21-128

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu d’adopter le Règlement 02-2021, dit Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté d’Abitibi-Ouest.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d’Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d’Abitibi-Ouest.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n’est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-129

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu de lever la séance. Il est 21 h 15.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : _____

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.